



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 septembre 2024 - 30 septembre 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	34	1 472,64	7,37	8,350710
Cartes de débit	25	584,25	2,92	1,168500
Cartes de crédit	6	135,55	0,68	0,406650
Cartes commerciales	3	752,84	3,77	6,775560
Visa	5	36,65	0,19	0,140100
Cartes de débit	3	23,85	0,12	0,047700
Cartes de crédit	1	3,80	0,02	0,011400
Cartes commerciales	1	9,00	0,05	0,081000
MasterCard	2	27,40	0,14	0,054800
Cartes de débit	2	27,40	0,14	0,054800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	599	5 553,64	27,98	12,855830
Cartes de débit	505	4 630,69	23,39	9,261380
Cartes de crédit	81	785,35	3,90	2,356050
Cartes commerciales	13	137,60	0,69	1,238400
Visa	117	961,05	5,32	2,589300
Cartes de débit	80	667,35	3,37	1,334700
Cartes de crédit	29	201,20	1,00	0,603600
Cartes commerciales	5	66,70	0,32	0,585400
Cartes hors Espace Economique Européen	3	25,80	0,63	0,065600

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	31	263,40	1,34	0,839300
Cartes de débit	20	141,90	0,74	0,325800
Cartes de crédit	3	30,50	0,15	0,091500
Cartes commerciales	1	16,80	0,08	0,268800
Cartes hors Espace Economique Européen	7	74,20	0,37	0,153200
TOTAL	788	8 314,78	42,34	24,830040

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.

L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.

Ce qui change en 2024 pour vos terminaux de paiement :

- Paiement en sans contact possible pour les montants supérieurs à 50€ avec saisie du code confidentiel sur le terminal, sans insertion de la carte.

- L'ordre d'impression des tickets est modifié, le ticket commerçant sera désormais imprimé en premier.

Le passage en caisse sera facilité, avec un paiement plus rapide et toujours aussi sécurisé.